



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.6/48/1
24 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
SIXIEME COMMISSION

QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIEME COMMISSION

Lettre datée du 24 septembre 1993, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa quarante-huitième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Sixième Commission.

Permettez-moi par ailleurs d'attirer votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, figurant dans la section II du rapport du Bureau (A/48/250), ainsi que sur la recommandation concernant l'ordre du jour des grandes commissions figurant dans la section IV (par. 39) de ce rapport, qui ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière. Je vous serais très obligé de bien vouloir donner suite à ces recommandations.

(Signé) Samuel R. INSANALLY

Annexe

QUESTIONS RENVOYÉES A LA SIXIÈME COMMISSION

1. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (point 139).
2. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 140).
3. Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (point 141).
4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 142).
5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-cinquième session (point 143).
6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-sixième session (point 144).
7. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 145).
8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 146).
9. Convention sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens (point 147).
10. Demande d'avis consultatif adressée à la Cour internationale de Justice (point 148).
11. Question de la responsabilité des attaques lancées contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé et mesures de nature à permettre que les responsables de ces attaques soient traduits en justice (point 152).
12. Examen de la procédure prévue à l'article 11 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies (point 161).
